

# **Jeu-concours « La biodiversité dans ma vie »**

## **Règlement**

### **1. Organisation**

L'association Hêtre vit vent organise ce jeu au cours de la marche nature se déroulant le dimanche 14 mai 2023.

### **2. Règle**

Chaque participant répond à un questionnaire et le dépose dans l'urne.

### **3. Participants et conditions de participation**

La participation au concours est gratuite. Le concours est ouvert à toute personne physique de 15 ans maximum.

Les participants au jeu doivent respecter les conditions suivantes :

- être inscrit à la marche nature du 14 mai 2023 et âgé de 15 ans maximum
- répondre au questionnaire et déposer le questionnaire complété dans l'urne située au stand « inscriptions/consignes » avant le dimanche 14 mai 2023 à 17h30

Toute fraude sera sanctionnée par l'éviction du jeu.

### **4. Dotation**

Différents lots offerts par les structures animant les ateliers seront attribués.

### **5. Désignation du gagnant et retrait des lots**

La désignation des gagnants par tirage au sort parmi les bonnes réponses aura lieu le dimanche 14 mai 2023 à 17h30.

Le retrait des lots sera possible uniquement le dimanche 14 mai 2023 à 17h30. Toute personne tirée au sort mais absente perd l'attribution de son lot : un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un nouveau gagnant parmi les personnes présentes.

Un seul gagnant par foyer vivant à la même adresse pourra être désigné.

### **6. Responsabilité, contestation et litige**

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Aucun remboursement d'aucune sorte ne pourra être réclamé. Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant au présent règlement.

### **7. Informations personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé au jeu. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

### **8. Dépôt légal**

Le présent règlement est disponible sur le site de départ et d'arrivée de la marche nature du dimanche 14 mai 2023 au stand « inscriptions/consignes » ainsi que sur le site internet « [www.hetrevitvent.fr](http://www.hetrevitvent.fr) ».